



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
FÉVRIER 2016

le bulletin du RIOCM



ÉDITORIAL

Pour une nécessaire mobilisation ou comment forcer le gouvernement à s'intéresser au communautaire

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Après un automne de mobilisation historique du mouvement communautaire, l'heure est aux bilans : force est de constater que le gouvernement actuel semble toujours insensible face aux revendications légitimes du mouvement communautaire et aussi à la situation des personnes les plus démunies qui sont toujours les premières victimes de l'austérité et des coupes dans nos services publics.

Pourtant, la population du Québec désapprouve de plus en plus les politiques de ce gouvernement avec un taux d'insatisfaction de 55 % dans le dernier sondage¹. Les coupes dans les CPE, les écoles, les services de santé et pour les personnes vivant des problèmes de dépendances ont été très médiatisées. À côté de cela, les hausses faramineuses accordées aux médecins ont profondément choqué et font ressortir toute l'incohérence des politiques du gouvernement.

Alors si les arguments rationnels sur l'importance d'investir dans la prévention et le social n'arrivent pas à convaincre, comment arriver à forcer le changement? La persévérance et l'accentuation de nos mobilisations y parviendront. Le mouvement

communautaire a des arguments de poids en sa faveur : sa pertinence et sa cohérence. La population du Québec sait à quel point les organismes sont importants dans toutes les communautés et comment le tissu social se détériorerait sans l'implication des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs et des bénévoles des organismes communautaires.

Le RIOCM et les autres regroupements d'organismes communautaires réfléchissent actuellement à un nouveau plan d'action pour 2016. Notre mouvement semble prendre de l'ampleur et c'est fort encourageant. Plusieurs options s'offrent à nous, mais il y a une chose incontournable : l'adhésion et la participation de tous les organismes. Voilà pourquoi votre présence à notre assemblée générale extraordinaire du 10 février est si importante (voir informations plus loin dans le bulletin). Poursuivons la lutte car elle est juste. Si nous maintenons la pression nationalement, régionalement et dans chacune des circonscriptions, les éluEs n'auront d'autre choix que de nous écouter, même les libéraux!

1. Sondage CROP du 25 janvier 2016.

La finance sociale au Québec, est-ce pour bientôt ?

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS, AGENTE D'ANALYSE ET DE LIAISON

En novembre dernier, le gouvernement Couillard affirmait qu'il ne fermait pas la porte à l'idée d'émettre un jour des obligations à impact social (OIS) comme s'approprient à le faire nos voisins de l'Ontario. Les OIS sont une des formes que peut prendre la finance sociale et permettent à des investisseurs privés de financer des « interventions menées par des fournisseurs de services sociaux au parcours avéré¹ ». Lorsque ces interventions donnent les résultats escomptés et engendrent des économies de coût pour le gouvernement, celui-ci verse un dividende aux investisseurs leur faisant ainsi réaliser un profit.

À ce jour, un seul projet au Canada a fait l'objet d'une émission d'OIS pour sa réalisation. Depuis 2014, un centre d'hébergement pour mères monoparentales défavorisées de Saskatoon a été financé à hauteur de 1 million de dollars de cette manière. Au bout de 5 ans, si un nombre suffisant d'enfants sont restés avec leurs mères après leur départ du centre, les investisseurs auront droit à un remboursement de la somme initiale, en plus d'obtenir des intérêts de 5 % par année. Si le projet échoue, ceux-ci ne récupèrent pas leur argent. À l'échelle mondiale, une quarantaine d'OIS ont été réalisées, dont 30 au Royaume-Uni et 8 aux États-Unis.

Il y a un an et demi, le gouvernement ontarien lançait un appel d'offres pour financer des projets à l'aide d'OIS. Des 83 propositions, 4 ont été retenues : un programme d'aide à l'emploi pour 2100 personnes dans le nord-ouest de la province ; un programme de logement et de soutien pour personnes qui vivent dans la rue depuis au moins cinq ans et souffrent de problèmes de santé mentale ; un programme d'aide au logement et de « persévérance scolaire » pour 900 jeunes en milieu rural et un programme visant à réduire la durée d'incarcération future de plus de 500 « jeunes adultes » de la région d'Ottawa qui ont déjà passé du temps derrière les barreaux ou sont sous garde en milieu fermé. Bien qu'une étape importante ait été franchie vers l'émission d'OIS en Ontario, celle-ci prendra encore du temps puisqu'il faut notamment mener des consultations auprès de potentiels investisseurs.



PHOTO : CREATIVE COMMONS

Bien que ce mode de financement de projets sociaux semble gagner en popularité, plusieurs voix s'élèvent pour le critiquer. D'abord, les OIS constituent un pas de plus vers l'application d'une logique comptable au filet social. Selon Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), la gauche met de l'avant depuis quelque temps déjà l'argument de la rentabilité pour demander des investissements en santé, en éducation ou encore dans l'aide de dernier recours. Elle s'est toutefois fait prendre à son propre jeu en essayant de parler le même langage que les gouvernements néolibéraux qui se sont succédé au cours des dernières années puisque les investisseurs ont flairé « l'occasion de faire de l'argent tout en dissolvant un peu plus le lien social (en prime sous un confortable couvert altruiste) »².

En demandant aux acteurs privés d'investir dans des projets à vocation sociale afin d'obtenir un retour sur investissement en cas de succès, on pousse aussi plus loin la logique de l'approche par résultats. Cela soulève bien sûr de nombreux questionnements. Comment fixe-t-on un seuil acceptable de réussite ? Comment comptabilise-t-on la réduction de l'isolement ou l'amélioration de l'estime de soi ? Afin d'assurer la réussite d'un projet, est-ce qu'on en viendra à laisser les plus vulnérables de côté de peur de ne pas pouvoir les « rattraper » ?

Le gouvernement québécois est encore bien loin d'émettre des OIS, mais cela n'empêche pas qu'il faut être vigilant. Chaque pas de plus vers la privatisation des services publics et des programmes sociaux en est un de trop !

1. www.ontario.ca/fr/page/obligations-impact-social

2. www.journaldemontreal.com/2015/11/18/faire-de-largent-avec-la-misere-des-autres

NOUVELLE FICHE D'INFORMATION EN FAVEUR D'UN MEILLEUR PARTAGE DE LA RICHESSE

Imposer tous les revenus de façon équitable

SOURCE : COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Il est injuste et inéquitable que toutes les sources de revenus ne soient pas imposées de la même façon. C'est pourtant le cas actuellement puisque les revenus provenant d'un travail ne sont pas imposés de la même façon que ceux provenant de dividendes (montants versés à des actionnaires d'entreprises) ou de gains en capital (profit), dont ne profitent que les plus fortunés.

Lorsqu'un individu fait un gain en capital lors de la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain et/ou d'un immeuble à revenu, 50 % de ce revenu n'est pas soumis à l'impôt. Pourtant, 100 % des revenus provenant d'un emploi sont imposables. Pourquoi ce double standard ? Une solution à mettre en oeuvre dès le prochain budget : imposer tous les revenus de façon équitable (salaires, dividendes, gains en capital) rapporterait 919 millions \$ de revenus de plus à réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux.

Les entreprises profitent aussi de ce système de deux poids, deux mesures. L'inclusion partielle des gains en capital, le report du paiement des impôts ou les congés fiscaux sont autant de mesures fiscales consenties aux entreprises qui privent le gouvernement de centaines de millions \$. Encore une fois, toutes les sortes de revenus ne sont pas traitées de la même façon. En révisant certaines mesures fiscales concernant le revenu des entreprises, on pourrait récupérer 1,167 milliard \$!

Il est pressant de mettre en place des mesures fiscales plus justes et de réinvestir dans nos services publics et dans nos programmes sociaux.

À lire et à diffuser, la plus récente fiche sur le sujet.

Il est injuste et inéquitable que toutes les sources de revenus ne soient pas imposées de la même façon. C'est pourtant le cas actuellement puisque les revenus provenant d'un travail ne sont pas imposés de la même façon que ceux provenant de dividendes (montants versés à des actionnaires d'entreprises) ou de gains en capital (profits).

REVENUS DE TRAVAIL = 100% IMPOSÉS
REVENUS DE GAINS EN CAPITAL = 50% IMPOSÉS
REVENUS DE DIVIDENDES = TAUX D'IMPÔT PRIVILÉGIÉ

INÉQUITABLE!

UNE DES SOLUTIONS:
IMPOSER TOUS LES REVENUS DE FAÇON ÉQUITABLE
(TRAVAIL, DIVIDENDES, GAINS EN CAPITAL, REVENUS DES ENTREPRISES)

21 MILLIARDS \$ DE REVENUS DE PLUS

Les entreprises profitent aussi de ce système de deux poids, deux mesures. L'inclusion partielle des gains en capital, le report du paiement des impôts ou les congés fiscaux sont autant de mesures fiscales consenties aux entreprises qui privent le gouvernement de centaines de millions \$. Encore une fois, toutes les sortes de revenus ne sont pas traitées de la même façon. En révisant certaines mesures fiscales concernant le revenu des entreprises, on pourrait récupérer 1,167 milliard \$!

L'ÉQUITÉ EST LA BASE DE TOUTE POLITIQUE FISCALE.

POUR LA MOYENNE DES CONTRIBUABLES, LE REVENU DE TRAVAIL = 62 % DU REVENU
POUR LES CONTRIBUABLES GAGNANT 250 000 \$ ET PLUS, LE REVENU DE TRAVAIL = 35 % DU REVENU

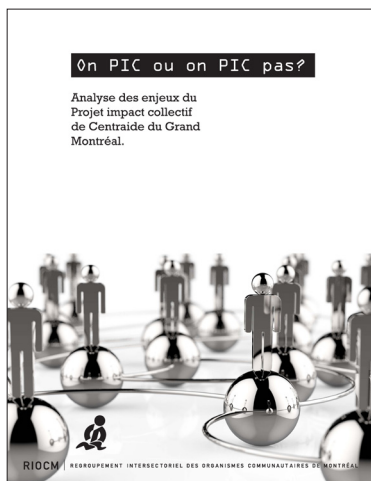
ON PEUT ÉTENDRE CLAIREMENT LES PLUS FORTUNÉS QUI PROFITENT DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR GAINS EN CAPITAL OU POUR DIVIDENDES.

Source : FIS, 2014

On PIC ou on PIC pas ?

Le RIOCM vous propose une analyse des enjeux entourant le Projet impact collectif (PIC) de Centraide du Grand Montréal. Ce document vise à situer cette initiative dans un contexte plus large, celui de la philanthropie, et à outiller les organismes pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

Le 15 octobre 2015, Centraide du Grand Montréal présentait devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain son PIC. Se présentant comme un « lieu d'expertise des enjeux sociaux et des solutions communautaires » et comme un « catalyseur de développement de la philanthropie individuelle et collective » (Centraide du Grand Montréal, 2015a),



Centraide dit avoir développé cette initiative pour s'adapter aux profondes mutations de l'environnement philanthropique et mieux répondre aux attentes des donateurs.

Dans ce document, le RIOCM fait l'analyse du PIC en se penchant d'abord sur l'évolution du milieu philanthropique québécois. Dans un deuxième temps, il est question du PIC tel que présenté par Centraide, puis de l'approche qui sous-tend la démarche proposée aux organismes communautaires montréalais. À travers cette analyse, nous soulevons les préoccupations du RIOCM face à cette nouvelle manière de financer les groupes.

DOCUMENT PDF www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/12/projet-pic-low-res.pdf

DOCUMENT WORD www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/12/analyse_projetimpactcollectif_vf.docx

FICHE SYNTHÈSE www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/12/riocm-fiche-synthese-pic.pdf

Campagne **Non au projet de loi 70!**

SOURCE : COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

COALITION OBJECTIF DIGNITÉ
NON au projet de loi 70

Le 10 novembre dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a déposé le projet de loi 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.*

Au cœur de ce projet de loi, il y a la création du Programme objectif emploi. Un programme qui obligerait les personnes qui font une première demande d'aide sociale à participer à un plan d'intégration à l'emploi, qui pourrait comporter différentes mesures comme la recherche intensive d'un emploi et l'acquisition de compétences (article 28 du projet de loi). Ce plan pourrait aussi inclure plusieurs obligations, comme celle d'accepter un emploi jugé convenable par le gouvernement du Québec. Le refus de respecter les obligations entraînerait une pénalité financière pouvant aller jusqu'à la moitié de la prestation d'aide sociale, aux dires du ministre.

Le projet de loi 70 et le Programme objectif emploi sont odieusement emplis de préjugés envers les personnes assistées sociales et représentent un grave recul pour l'accès à l'aide de dernier recours. Le Collectif considère qu'il est important d'augmenter la pression pour empêcher l'adoption du projet de loi 70.

Vous êtes du même avis ?

**Participez à la campagne :
NON AU PROJET DE LOI 70!**

Manifestez votre indignation en écrivant au ministre Sam Hamad et aux membres de la Commission sur l'économie et le travail, chargée d'étudier le projet de loi 70.

Vous avez du mal à **télécharger l'image** ?

Vous pouvez quand même participer à cette campagne ! Copiez et collez le texte ci-dessous dans la boîte de texte : S'en prendre aux plus pauvres, ça va faire !

Monsieur Hamad,

Vous vous demandez ce qu'il faut faire pour lutter contre la pauvreté au Québec ?

Commencez donc par cesser d'adopter des lois et des programmes qui appauvrissent les plus pauvres !

NON AU PROJET DE LOI 70!

Non au Programme objectif emploi!

S'EN PRENDRE AUX PLUS PAUVRES,
ÇA VA FAIRE!

Monsieur Hamad,
Vous vous demandez ce qu'il faut faire pour lutter contre la pauvreté au Québec?
Commencez donc par cesser d'adopter des lois et des programmes qui appauvrissent les plus pauvres!

Non au projet de loi 70!
Non au Programme objectif emploi!



COLLECTIF POUR UN
QUÉBEC SANS PAUVRETÉ



Pour que le plus grand nombre possible de personnes puissent contribuer à l'action, diffusez largement ce courriel aux membres de votre organisation et à votre conseil d'administration, à votre équipe de travail et à vos alliés, à votre famille et vos amiEs.

Si votre organisation est intéressée à se mobiliser contre le projet de loi 70, elle peut endosser la déclaration de la nouvelle Coalition objectif

dignité ici : <http://objectifdignite.org/signer-la-declaration-dappui/>

Comment faire pour participer à la campagne ?

- 1. À l'aide du bouton droit de votre souris, copiez la carte** « S'en prendre aux plus pauvres, ça va faire ! ».
- 2. Copiez-la dans la boîte de texte d'un nouveau courriel** (en cliquant sur coller après avoir ouvert le menu du bouton droit de la souris). Vous pouvez ajouter un message à l'intention du ministre, ou tout simplement votre nom en guise de signature.
- 3. Dans l'objet du message, inscrivez : NON AU PROJET DE LOI 70!**
- 4. Envoyez votre courriel au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, à la Commission sur l'économie et le travail et à ses membres** (ainsi qu'à l'adresse de retour du Collectif, pour qu'on puisse savoir combien de personnes ont pris part à l'action !):

ministre@mess.gouv.qc.ca

cet@assnat.qc.ca

Yves.St-Denis.ARGE@assnat.qc.ca

adrolet-jele@assnat.qc.ca

Marc.HPlante.MASK@assnat.qc.ca

Veronyque.Tremblay.CHAU@assnat.qc.ca

Pierre-Michel.Auger.CHMP@assnat.qc.ca

Guy.Hardy.SAFR@assnat.qc.ca

Saul.Polo.LDR@assnat.qc.ca

ccousineau-berr@assnat.qc.ca

guy.leclair-beau@assnat.qc.ca

Stephane.Bergeron.VERC@assnat.qc.ca

atherrien-sagu@assnat.qc.ca

Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

sschneeberger-drum@assnat.qc.ca

retour@pauvrete.qc.ca

Pour un régime entièrement public d'assurance médicaments

PAR LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ

Nous vous invitons vous, vos collègues, vos proches, vos réseaux à appuyer et à promouvoir la campagne citoyenne pour l'adoption d'une assurance médicaments 100 % publique, «Le remède aux coupures, ça existe!», lancée en décembre par la Coalition Solidarité Santé.

Ces lettres sont destinées à vos députés-ées. Vous pouvez voir en ligne combien il ou elle en a reçu jusqu'à présent et faire un concours avec la circonscription voisine. Nous les relancerons au printemps, forts des centaines de lettres qu'ils auront reçues grâce à votre collaboration!

Pourquoi une telle campagne ?

- La population québécoise est celle qui paie le plus cher au monde pour ses médicaments, tout juste derrière la Suisse. Nos médicaments nous coûtent 30 % de plus que dans la moyenne des autres pays développés.
- Le régime en place au Québec (public-privé) ne permet pas de contrôler la hausse des coûts exorbitante : les médicaments prescrits nous coûtent 7,5 milliards de dollars par année au Québec.

1 600
personnes ont
envoyé
leur lettre :
à votre tour!

TANNÉS DES COUPURES (ÉDUCATION, SANTÉ, AIDE SOCIALE, ETC.)? SIGNONS LA LETTRE À NOTRE DÉPUTÉ!



- La mise en place d'un régime entièrement public nous permettrait de récupérer d'un à trois milliards de dollars pour mieux financer l'ensemble de nos services publics.
- Même le Commissaire à la santé et au bien-être reconnaît que le régime actuel est trop coûteux et de plus en plus inéquitable.
- Bien que 410 organisations et experts de la santé du Québec réclament un régime entièrement public depuis plusieurs années, le gouvernement reste sourd à leurs préoccupations et revendications.
- L'ensemble des autres provinces canadiennes travaille pour la mise en place d'un régime entièrement public d'assurance médicaments, qu'attend le gouvernement du Québec pour agir ?
- Le temps est venu d'augmenter la pression d'un cran.

Ce qu'est la campagne :

Une campagne de lettres citoyennes pour faire pression sur les élus (députées et députés provinciaux) :

- Qui se poursuivra jusqu'au 31 mars prochain.
- Qui propose un site Web très convivial : pour prendre connaissance des principaux enjeux, signer la lettre qui sera acheminée automatiquement au député de la personne signataire et pour suivre en temps réel les appuis par circonscription.

- ➔ Pour de plus amples informations : remedeauxcoupures.cssante.com
- ➔ Pour signer la lettre d'appui pour un régime d'assurance médicaments 100 % publique : remedeauxcoupures.cssante.com/formulaire
- ➔ Pour le matériel de la campagne (tract, lettre ouverte type pour les médias) : remedeauxcoupures.cssante.com/materiel-pour-la-campagne

Assemblée générale extraordinaire du RIOCM

N'oubliez pas, une assemblée générale spéciale du RIOCM aura lieu le **10 février** prochain, à 9 h au Centre St-Pierre.

Pour vous inscrire, cliquez ici:

<http://miniurl.be/r-128h>



PHOTO : 123RF EVERYTHINGISPOSSIBLE 5



La tarification

Un enjeu pour le mouvement d'action communautaire autonome

PAR LE RQ-ACA

En 2014, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) se joignait à la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) pour inviter les organismes d'action communautaire autonome (ACA) à remplir un sondage sur leurs pratiques de tarification d'activités et/ou de services. Près de 1 000 organismes ont répondu au sondage. Le présent séminaire vise à présenter les données recueillies et à soumettre à la réflexion les enjeux que soulèvent les réponses recueillies. Le séminaire est ouvert à tous les organismes d'ACA, en particulier aux membres du RQ-ACA.

Judi 18 février 2016 • 13 h 30 à 16 h

Centre de loisirs communautaires Lajeunesse

7378, rue Lajeunesse, salle 212, Montréal
(tout près du métro Jean-Talon
stationnement à l'arrière du centre)

13 h • Accueil

13 h 30

Présentation des résultats du sondage

par Céline Métivier, agente de recherche au RQ-ACA et Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication à la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

14 h

Interventions/réflexions de la salle

16 h • Fin de la rencontre

Le séminaire est gratuit et ouvert à tous les organismes d'ACA. Pour informations, contactez **Céline Métivier** recherche@rq-aca.org

514 845-6386 ou sans frais : 1 888 433-4935

Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca



RIOCM | REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : **Bruno Laprade**
et **Sébastien Rivard**
GRAPHISME : **Diane Héroux**

Votre organisme n'est pas membre du RIOCM ?

CLIQUEZ ICI
www.riocm.ca/devenir-membre.html